

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [gagnon-melanie-cssla-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/248ee4f5c1d0538b7cbb57b2>

Date d'obtention : 2026-03-23 13:27:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime

Évaluer l'incident

Vérifier l'information

Parler au jeune instigateur.

Acte impulsif:

Évaluer la situation (rencontre individuel dans les meilleurs délais

Remplir la grille d'évaluation et d'incident

Consulter les politiques ou les règles de l'établissement

Confisquer les appareils (cellulaire_

Informé un policier jeunesse

Communiquer avec les parents

Signalement DJ

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je dois évaluer si la situation a été un acte impulsif ou un cas d'un acte malveillant , les étapes d'intervention sont différentes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je trouve que remplir la grille d'évaluation de l'incident : amorce, nature, intention, étendue peut demeurer délicate... et très importante.